



Roquebrune-sur-Argens

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT

N° 2018 000121

l'an deux mille dix huit, le trente du mois de mai

Nous soussigné(s), **Brigadier-Chef Principal LAGIER Mikaël**
Brigadier-Chef Principal CHABOCHE Franck

Agents de police judiciaire adjoints, dûment agréés et assermentés, en résidence administrative à la police municipale de Roquebrune-sur-Argens - 83520.

Vu les articles 21/2°, 21-2, 78-6 et D15 du Code de Procédure Pénale

Vu l'article L 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme, revêtu(s) des insignes de notre fonction et conformément aux ordres de nos Chefs.

OBJET: Constatation affichage en mairie annexe des Issambres

SAISINE

Ce jour, le mercredi trente mai de l'an deux mille dix huit, à 14H00, constatons que "l'Extrait du Registre des Délibérations de la Communauté d'Agglomération" concernant la séance du 9 avril 2018 et concernant l'aménagement du territoire est affiché de façon claire et visible à l'entrée de la mairie annexe des Issambres sur les panneaux prévus à cet effet.

Réalisons un cliché photographique.

Rapport établi à toutes fins utiles.

CLÔTURE ET TRANSMISSION

Signature du rapport N° 2018 000121

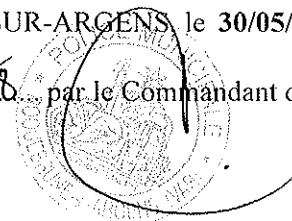
L'(es) APJA :

Brigadier-Chef Principal LAGIER Mikaël

Brigadier-Chef Principal CHABOCHE Franck

Fait et clos à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, le 30/05/2018

Vu et transmis, le 4/6/18 par le Commandant du Corps de Police



DESTINATAIRES

- Monsieur le Maire
- M. l'Adjoint délégué à la Sécurité
- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de SAINTE-MAXIME
- Archives

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'ESTERRE, MONTERRAIE

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

La CAVEVA (après le secteur de l'ancien ...)

Considérant que le projet de modification ...

Considérant que le dossier de modification ...

Considérant que pour le secteur de ...

Considérant la nécessité de modifier ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

La CAVEVA (après le secteur de l'ancien ...)

Considérant que le projet de modification ...

Considérant que le dossier de modification ...

Considérant que pour le secteur de ...

Considérant la nécessité de modifier ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

La CAVEVA (après le secteur de l'ancien ...)

Considérant que le projet de modification ...

Considérant que le dossier de modification ...

Considérant que pour le secteur de ...

Considérant la nécessité de modifier ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...

Le Maire, M. ...